

**Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public  
Consultation du 09 août 2021 au 30 août 2021**

**Projet d'arrêté portant modification du site Natura 2000  
« Marais de Malibaud » renommé « Marais des Agusas, montagnes de la  
Serre et d'Uzège »**

Aucun commentaire n'ayant été émis lors de la consultation, il est décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.